

Bulletin d'inscription

(à remettre à Mr BITAULD
Yannick avant le 30 juin 2019)

*Les inscriptions des enfants hors
Val d'Ille débuteront le 9 Mai*

Le retour du bulletin sera
accompagné d'un chèque
d'acompte de 100€ par personne, à
l'ordre de l'OSVIDH.

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

Tél:

Email:

Fait à:

Date et signature:

Coordonnées et contact

OSVIDH
6 rue des Landelles
35520 MELESSE



Tél:
06..76.06.91.44



Mail:
contact@osvidh.fr



Site internet:
www.osvidh.fr



OSVIDH



Camp d'été de l'Office

Semaine nautique
(séjour pour les 10/13ans)



Du 19 au 24 Juillet 2019
à Lancieux



Organisation

Les parents déposent leur enfants au camping municipal de Lancieux « Les Mielles » le vendredi 19 juillet à partir de 17h, et viendront les récupérer le mercredi 24 juillet à 17h au même endroit.

Important

Ce séjour est déclaré à la DDCSPP d'où:

- Participation de votre comité d'entreprise
- Chèque vacances ANCV +2.5%

A prévoir

Les tentes ainsi que les repas sont prévus par l'Office des Sports.

Les enfants doivent avoir avec eux:

- Du matériel de couchage (duvet, matelas)
- Au moins un maillot de bain ainsi qu'une paire de chaussures pour les activités nautiques
- Une serviette de plage et une serviette de douche
- Des vêtements pour les activités non nautiques, ainsi que des vêtements chauds pour le soir
- Une attestation de natation de 50m est requise pour les activités

Planning de la semaine

Vendredi 19 Juillet: Accueil des enfants et montage du camp

Samedi 20 Juillet:

- Matin: catamaran
- Après-midi: kayak

Dimanche 21 Juillet:

- Grand jeux de piste

Lundi 22 Juillet:

- Char à voile et pêche à pied

Mardi 23 Juillet:

- Matin: Golf
- Après-midi: Catamaran

Mercredi 24 Juillet:

- Matin: tir à l'arc
- Après-midi: démontage du camp



Informations

Une réunion de présentation du séjour est prévue à la fin du mois de Juin. Une invitation vous sera envoyée après votre inscription.

L'office des sports soutient les familles suivant le quotient familial (joindre une copie de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017, un justificatif de la CAF pour l'APE et l'APP ainsi qu'une copie du livret de famille)

Pour les participants extérieurs du Val d'Ille, le séjour sera majoré de 30€.

L'OSVIDH demande à tous les enfants de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

L'hébergement

Camping municipal « les mielles ». Situé en bordure de mer, ce lieu est idéal pour rejoindre les sites de pratique des différentes activités.